



Slovensko predsedstvo EU 2008
Slovenian Presidency of the EU 2008
La Présidence slovène de l'UE 2008

DÉCLARATION DE LA PRÉSIDENTE SLOVÈNE

**basée sur les recommandations de la conférence
« Nouveaux paradigmes, nouveaux modèles – La culture
dans les relations extérieures de l'UE »
(Ljubljana, du 13 au 14 mai 2008)**

La conférence a réuni 240 participants, représentants des institutions de l'UE ainsi que des administrations nationales et de la société civile. Dans leurs discours préliminaires, les commissaires européens, M. Figel', Mme Ferrero-Waldner et M. Potočnik, ainsi que M. Pöttering, président du Parlement européen et M. Rupel, ministre slovène des Affaires étrangères et président du Conseil de l'UE Affaires générales et Relations extérieures, ont clairement reconnu les contributions fondamentales de la culture à la promotion des valeurs de l'UE dans les relations extérieures, celle-ci encourageant la démocratisation et la réconciliation et renforçant le respect des droits de l'homme. Ils se sont engagés à poursuivre l'intégration de la culture dans les politiques extérieures et dans ses instruments, conformément aux principes de la Communication de la Commission relative à un agenda européen de la culture.

À la lumière de cet engagement, les États membres, la Commission européenne, le Parlement européen et d'autres institutions de l'Union européenne sont invités à prendre en considération les recommandations suivantes :

I. Recommandations sur le développement des politiques :

1. Renforcer les efforts de l'UE pour protéger et promouvoir la liberté d'expression, d'information et de communication dans le cadre des directives de l'Union européenne sur les droits de l'homme et en tant que partie intégrante de la stratégie des relations culturelles extérieures.
2. En se fondant sur la vision stratégique du rôle de la culture dans les relations extérieures, exposée dans la Communication de la Commission relative à un agenda européen de la culture, une stratégie européenne relative à la politique culturelle extérieure doit être établie. Pour ce faire, elle doit se fonder sur les principes de la politique européenne de voisinage, de l'Agenda de Thessalonique et de la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles de l'UNESCO de 2005.
3. Une approche stratégique doit être élaborée dans les relations culturelles de l'UE avec les régions/pays tiers. Dans la Méditerranée, la réunion ministérielle de l'Euromed sur la culture devrait coïncider avec l'initiation d'un processus visant à élaborer la stratégie Euromed dans le domaine de la culture. Le lancement de cette nouvelle stratégie sur la culture et les développements de la future Union pour la Méditerranée peuvent permettre de passer en revue les instruments existants ainsi que d'engager des processus similaires avec d'autres régions.
4. Des considérations culturelles doivent être incluses dans toutes les politiques extérieures concernées, qu'elles soient bilatérales, régionales ou horizontales.

5. Afin de soutenir les efforts de l'UE dans la gestion des crises et les stratégies de maintien de la paix, de bonnes pratiques dans le domaine du dialogue interculturel, intégrant les programmes d'art contemporain et les questions relatives à la protection du patrimoine, doivent être considérées comme des éléments constitutifs de ces stratégies.
6. Promouvoir la ratification et la mise en œuvre de la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles de l'UNESCO de 2005 en tant que pilier culturel de la gouvernance mondiale. Promouvoir la ratification et la mise en œuvre des autres conventions pertinentes de l'UNESCO et du Conseil de l'Europe.
7. Développer des synergies entre les politiques de l'UE dans les domaines de la culture, de l'éducation, du multilinguisme, de la jeunesse, du sport et de la recherche dans leurs dimensions extérieures.
8. Encourager et soutenir la coopération culturelle internationale au niveau des autorités locales, régionales et nationales dans un dialogue continu avec la société civile.

II. Recommandations relatives à la gouvernance

1. Le développement d'une nouvelle stratégie sur les politiques culturelles extérieures doit se fonder sur un dialogue renforcé entre les autorités publiques et la société civile. Ce dialogue doit intégrer une meilleure évaluation de la coopération accomplie, les réussites et besoins du secteur dans le développement de capacités ainsi que les autres résultats de la coopération culturelle. De l'autre côté, les acteurs culturels devront adapter leur communication afin de rendre plus concrètes leurs préoccupations et

propositions et d'en faciliter la lecture aux décideurs politiques.

2. Instaurer et évaluer un réseau reliant les attachés culturels, ou tout autre agent diplomatique en faisant office, des États membres dans chaque pays tiers prioritaire et intégrer leurs homologues dans les représentations de la Commission.
3. Examiner les potentialités de coopération entre les délégations de l'UE, les ambassades des États membres, les centres EUNIC, les fondations européennes et les réseaux de la société civile dans les pays tiers ainsi qu'encourager une coopération avec le secteur privé.
4. Intégrer les questions éducatives et culturelles dans les programmes de formation des futurs diplomates nationaux et du personnel diplomatique de la Commission européenne.
5. Intégrer un Directorate des relations culturelles dans le futur Service européen d'action extérieure ; créer une fonction d'ambassadeur de l'UE chargé des relations culturelles.

III. Recommandations sur les instruments

1. Des structures de gouvernance aux niveaux communautaire et national devant collaborer étroitement avec la société civile, notamment dans le secteur culturel, à la fois dans le développement des politiques et des instruments.
2. À court terme, il est nécessaire de mieux comprendre comment la culture intègre les relations de l'UE avec les régions et pays tiers et comment les instruments existants peuvent être mobilisés. Le secteur culturel doit être incité à profiter des instruments financiers existants destinés à soutenir la société civile, les

contacts directs et la coopération transfrontalière (IEVP – Instrument européen de voisinage et de partenariat, IAP – Instrument d'aide de préadhésion, IEDDH – Instrument européen pour la démocratie et les droits de l'homme, Instrument de stabilité, etc.).

3. Dans l'ensemble, ces instruments financiers, dans leur forme actuelle, ne sont pas suffisamment lisibles et flexibles pour le secteur culturel : l'accès aux informations doit être amélioré et les procédures simplifiées, en prenant en compte les réalités locales. Des « petites subventions » (small grants) doivent également être disponibles.
4. La coopération dans le cadre de la Commission doit être renforcée afin d'améliorer la compréhension des possibilités offertes par les instruments existants.
5. En dépit des perspectives financières actuelles, une réflexion sur les insuffisances et les vrais besoins du secteur doit être entamée dès à présent. Effectuer un exercice d'évaluation à mi-parcours en 2009 des activités culturelles financées par les principaux instruments financiers – IEVP, IAP, IEDDH, IS et les autres instruments de la Commission européenne – en vue d'encourager leur complémentarité.
6. Augmenter ou rediriger les fonds attribués à la culture dans le cadre des instruments extérieurs, si possible dès l'examen à mi-parcours, en prenant en considération les domaines où les secteurs culturels sont plus à même de contribuer aux objectifs des diverses politiques de l'UE dans les pays et régions partenaires.
7. Développer ou renforcer des programmes pour répondre aux besoins suivants : échange de personnes, d'idées et de créations culturelles ; préservation et valorisation du patrimoine et des pratiques culturelles contemporaines ; soutenir un transfert de formation et de savoir adapté à la

situation locale ; développement des capacités du secteur culturel en coopération avec les experts locaux et renforcement des politiques culturelles nationales dans les pays partenaires en coordination avec les ministères de la culture.

8. La Commission doit prévoir de rendre compte régulièrement du cadre législatif relatif à la culture qui s'applique dans les pays tiers. Déterminer les bonnes pratiques dans la coopération culturelle internationale pour encourager l'apprentissage interrégional et intersectoriel au sein de la Commission.
9. Soutenir les projets/programmes dans les pays tiers :
 - qui font partie de programmes pluriannuels et de programmes à long terme
 - sont destinés à établir une coopération réciproquement avantageuse,
 - qui sont destinés aux organisations locales et à soutenir des initiatives ascendantes, une coopération culturelle fondée sur le contenu (c'est-à-dire des projets qui s'appuient sur un contenu authentique motivé par la réalité locale) ainsi que de petits projets ;
 - qui reconnaissent l'éventuel déséquilibre structurel entre l'UE et les pays partenaires et trouvent des moyens pour le compenser ;
 - qui accomplissent une coordination appropriée entre la Commission et les États membres de l'UE ;
 - qui sont fondés sur des analyses de bonne pratique dans la même ou dans d'autres région(s).
10. Intensifier la mobilité des artistes et des travailleurs culturels entre l'UE et son voisinage et encourager des relations directes entre les régions voisines. Identifier les obstacles à la mobilité, y

compris les régimes de visa, et trouver des moyens pour les dépasser.

11. Examiner la possibilité de développer des initiatives de grande envergure dans le cadre de l'UE: créer, par exemple, un programme flexible afin de promouvoir la mobilité des artistes et des travailleurs culturels dans les pays tiers et les États membres de l'UE.

ANNEXE

Déclaration des participants à la conférence de la présidence

« Nouveaux paradigmes, nouveaux modèles – La culture dans les relations extérieures de l'UE » (Ljubljana, du 13 au 14 mai 2008)

Les participants de la conférence « Nouveaux paradigmes, nouveaux modèles – La culture dans les relations extérieures de l'UE » saluent les déclarations positives de la présidence slovène, de la Commission européenne et du Parlement européen sur le rôle de la culture dans les relations extérieures de l'UE. L'excellence et la diversité des secteurs culturels et créatifs de l'UE constituent un de ses atouts et sont des éléments fondamentaux de sa future prospérité. Les participants reconnaissent les bénéfices indirects de la culture, dans son sens le plus large, pour les questions politiques essentielles, la cohésion sociale, l'économie, la lutte contre le racisme et la xénophobie, et en vue d'atteindre une compréhension et une confiance mutuelles. L'art et la créativité sont essentiels en tant qu'apanage de la société et en tant que ferment de changement social et d'innovation.

Les représentants des autorités publiques et de la société civile de l'UE et des pays de son voisinage reconnaissent l'importance d'une coopération interculturelle fondée sur les principes et processus énumérés ci-après. Ces principes sont susceptibles de contribuer à l'élaboration d'une stratégie cohérente dans le domaine de la culture et de l'échange interculturel dans les relations extérieures.

Les participants attribuent un rôle tout aussi important à toutes les parties prenantes de ce processus aux niveaux communautaire, local, régional et national, aux consultations régulières entre les autorités publiques et la société civile afin d'élaborer et de mettre en œuvre des programmes et stratégies flexibles.

Suite aux discussions qui se sont déroulées durant les deux journées de la présente conférence et aux ateliers antérieurs qui en faisaient partie, les participants conviennent que la coopération et les relations culturelles sont conformes aux principes suivants :

- Mutualité/partenariat,
- Respect,
- Ecoute, apprentissage,
- Visibilité
- Communication
- Approche locale / à échelle réduite,
- Durabilité

Afin d'atteindre ces objectifs, les éléments suivants sont nécessaires :

- Une stratégie,
- Une simplification/flexibilité,
- Une coordination/consultation,
- La mobilité – suppression des obstacles,
- Le développement de capacités,
- Des programmes.

COMPTES RENDUS ET RECOMMANDATIONS DES ATELIERS

I. Gijs de Vries : Une Europe ouverte à la culture

Les États membres de l'UE et la Commission européenne sont de plus en plus impliqués dans l'identification et la promotion des possibilités de coopération avec les pays tiers. Ils n'ont, toutefois, pas encore examiné le potentiel d'une approche intégrée de la diplomatie culturelle. Dans les pages précédentes, certaines propositions ont été formulées afin de développer une stratégie européenne de la diplomatie culturelle. Certaines de ces propositions ont été adressées au Conseil et aux gouvernements des États membres, les autres concernaient l'action de la Commission européenne, du Parlement européen et d'autres organes.

Au Conseil des ministres et aux États membres de l'UE

- Promouvoir une ratification universelle des principales conventions de l'UNESCO (Convention du patrimoine mondial ; Convention pour la protection des biens culturels en cas de conflit armé ; Convention concernant les mesures à prendre pour interdire et empêcher l'importation, l'exportation et le transfert de propriété illicites des biens culturels ; Convention sur la protection du patrimoine culturel subaquatique ; Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel ; Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles) ;
- Promouvoir la ratification par tous les membres du Conseil de l'Europe de la Convention européenne pour la sauvegarde du patrimoine architectural de l'Europe, de la Convention européenne pour la protection du patrimoine archéologique, de la

Convention européenne du paysage, de la Convention européenne relative à la protection du patrimoine audiovisuel, de la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires, de la Convention-cadre du Conseil de l'Europe sur la valeur du patrimoine culturel pour la société ;

- S'assurer que les agents nationaux prenant part aux missions de l'UE de gestion de crises civiles et militaires sont conscients de leurs obligations à l'égard de la Convention internationale pour la protection des biens culturels en cas de conflit armé, y compris la protection des sites du patrimoine culturel dans le cadre du mandat des missions de l'UE de gestion de crises ;
- Convenir que, d'ici 2015, toutes les écoles de l'Union européenne seront associées à une école partenaire à l'étranger, soit dans un autre État membre de l'UE, soit ailleurs dans le monde ;
- Veiller à ce que le potentiel de la culture à contribuer à la stabilité, à la sécurité et au développement durable soit intégré dans les documents pertinents du Conseil, les déclarations ministérielles, ainsi que dans les politiques de l'UE pour la prévention et la gestion des conflits ;
- Adopter une série d'orientations générales sur le droit à la liberté d'expression en tant qu'élément de la politique internationale des droits de l'homme ; se servir des instruments diplomatiques pour défendre la liberté des médias et la liberté d'expression ;
- Stimuler la coopération entre les centres d'EUNIC (instituts nationaux de la culture) et les pays tiers.

A la Commission européenne

- Se servir de l'Instrument européen de voisinage et de partenariat, du Programme d'investissement dans les zones sensibles en Méditerranée et de l'Initiative

Horizon 2020 pour établir une stratégie commune de protection maritime et côtière du patrimoine culturel et national en Méditerranée ;

- Créer un programme pour promouvoir la mobilité des artistes entre les pays tiers et les États membres de l'Union européenne : un Erasmus Mundus destiné aux artistes ;
- Prendre en compte des politiques de promotion de l'enseignement/apprentissage des langues non-européennes afin d'encourager le multilinguisme en Europe ;
- Soutenir les programmes qui encouragent la protection du patrimoine culturel et naturel de l'Europe du Sud-Est, y compris à travers la création de corridors culturels ;
- Examiner le potentiel du sport et des échanges de jeunes pour favoriser les contacts entre les sociétés civiles de l'UE et des autres parties du monde ;
- Développer des indicateurs qualitatifs et quantitatifs pour évaluer l'efficacité des programmes et projets culturels financés par l'UE ;
- Créer un groupe de travail horizontal composé de spécialistes des relations culturelles de toutes les Directions générales concernées ; identifier de bonnes pratiques dans la coopération culturelle internationale pour promouvoir l'apprentissage interrégional et intersectoriel au sein de la Commission ;
- Mettre en œuvre en 2009 un exercice d'évaluation à mi-parcours sur les actions culturelles financées par les principaux instruments financiers (IEVP, IAP, Instruments de financement de la coopération au développement (DCI), FED, EIDHR et IFS)

A la Commission européenne, au Conseil et aux États membres

- Développer des programmes qui encouragent l'échange d'idées, la préservation du patrimoine, le développement des infrastructures culturelles, et la mobilité et les échanges internationaux en tant que dimensions fondamentales des politiques culturelles internationales de l'UE ;
- S'efforcer de financer les projets de pays tiers qui :
 - font partie de programmes pluriannuels
 - sont destinés à établir une coopération réciproquement avantageuse,
 - sont coordonnés de manière appropriée avec la Commission et les États membres de l'UE, y compris les instituts culturels nationaux,
 - sont fondés sur des analyses de bonne pratique soit dans la même soit dans d'autres région(s);
- Développer des synergies entre la dimension extérieure des politiques culturelles de l'UE et les politiques de l'UE dans les domaines de l'éducation/formation, du multilinguisme, de la jeunesse et du sport ;
- Inclure une dimension européenne (plurinationale) dans les projets et les programmes nationaux afin de favoriser la venue dans les États membres de l'UE d'artistes et de productions artistiques de pays tiers ;
- Promouvoir et soutenir la coopération culturelle internationale au niveau des autorités locales et régionales ;
- Renforcer les efforts de l'UE pour protéger et promouvoir la liberté d'expression, d'information et de communication dans le cadre des directives de la stratégie de l'Union européenne relative aux droits de l'homme ainsi que de la stratégie de la diplomatie culturelle.
- Identifier et promouvoir de bonnes pratiques dans le dialogue et la coopération (inter-)culturels en tant

qu'éléments de la gestion de crises et des stratégies de paix de l'Union européenne ;

- Soutenir les pays qui ne sont pas membres de l'UE afin de protéger leur patrimoine culturel et naturel contre la négligence et la destruction à la suite de catastrophes naturelles ou sous l'effet de l'action de l'homme ;
- Instaurer un réseau reliant les attachés culturels des États membres dans chaque pays tiers prioritaire et intégrer leurs homologues dans les représentations de la Commission ;
- Intégrer les questions culturelles dans les programmes de formation des futurs diplomates nationaux et du personnel chargé des affaires extérieures de la Commission européenne;
- Intégrer un Directeur des relations culturelles dans le futur Service d'action extérieure européen ; créer la fonction d'ambassadeur de l'UE pour les relations culturelles ;
- Ébaucher une stratégie européenne de la diplomatie culturelle.

Au Parlement européen

- Charger les commissions de la culture, des relations extérieures et du développement de la rédaction d'un rapport annuel commun sur les aspects culturels de la politique extérieure et de sécurité commune et des relations extérieures de l'UE ;
- Inclure un chapitre sur les droits de l'homme et la culture dans le rapport annuel relatif à la politique des droits de l'homme de l'UE ;
- S'assurer que toutes les délégations sont conscientes de la dimension culturelle de leurs relations avec les pays tiers, y compris à travers des actions d'information par des fonctionnaires concernés du

Conseil et de la Commission (installés à Bruxelles ainsi que dans leurs pays d'origine).

Au Comité des régions

- Consacrer un rapport annuel au rôle des communautés locales et des régions dans la coopération culturelle entre l'Union européenne et les pays tiers.

II. Ateliers sur la Méditerranée

1. Un accueil chaleureux doit être réservé au secteur artistique pour qu'il puisse être inclus dans le débat sur la politique culturelle dans les relations extérieures. Le développement de la future stratégie culturelle d'Euromed doit inclure la participation des secteurs culturels.
2. La stratégie doit prioritairement et immédiatement prendre en compte le développement des capacités du secteur culturel : les personnes engagées dans la formulation de cette politique, c'est-à-dire les administrateurs, les gestionnaires et les artistes.
3. La stratégie doit promouvoir la coopération et le partenariat entre les pays méditerranéens partenaires et d'autres pays de la PEV et des Balkans occidentaux, tout en incluant les participants de l'UE, conformément à la Convention de l'UNESCO. Pour ce faire, les experts régionaux doivent être sollicités dans les programmes de formation et l'identification de modèles d'excellence.
4. Un plein soutien doit être consenti aux mesures visant à améliorer la mobilité des artistes et des idées. L'immobilité est une forme de censure. La mobilité

doit être développée entre les partenaires Euromed ainsi qu'avec les États membres de l'UE.

5. La stratégie Euromed doit se concentrer sur les programmes et les projets à long terme, développés pour répondre aux besoins locaux et tenir compte de la pérennité des organisations et des projets.
6. Reconnaître que le secteur privé doit jouer un rôle essentiel d'une part quant à la responsabilité sociétale des entreprises majeures et d'autre part quant au développement et au soutien des PME dans le secteur culturel.

III. Atelier sur l'Europe orientale

1. Quel que soit le scénario retenu, la culture représente un facteur important de la Politique européenne de voisinage :
 - Scénario 1 – Le voisinage oriental de l'UE ne contient pas de perspective d'accession à court, à long ou à moyen termes : une perspective culturelle européenne crédible, ainsi que ses valeurs, sont indispensables pour les citoyens « des deux côtés ». L'Europe est plus que l'Union européenne. Étant donné que la culture peut influencer sur le climat politique actuel et établir un dialogue entre la société civile et la classe politique locale, elle doit gagner en importance dans les plans d'action de l'UE.
 - Scénario 2 – Certains pays voisins de l'UE y adhéreront éventuellement : eu égard aux ambiguïtés de part et d'autre et à l'actuel essoufflement de l'élargissement au sein de l'UE, la connaissance mutuelle, la curiosité, la réduction de l'ignorance et la coopération culturelle seront essentielles.

- Scénario 3 – Les considérations géopolitiques et stratégiques de grande importance exigent une compréhension élaborée du rôle de la coopération culturelle et de la signification du « voisinage » (à « l’Est » et à « l’Ouest »), ce qui demande des stratégies spécifiques, explicites et négociées à l’égard de la Russie et de la région du Caucase, ainsi que des stratégies très spécifiques à l’égard de la Biélorussie. De même, il est important d’adopter une approche spécifique pour négocier des stratégies culturelles avec chacun des pays d’Europe orientale, en tenant compte de la spécificité de la situation locale.

2. La culture et les arts dans les politiques extérieures :

- Certaines stratégies soulignent, à juste titre, la démocratisation, la modernisation, l’eupéanisation et le rôle des « acteurs culturels du changement » dans ces processus. Au sens large, la coopération culturelle représente un mode de transformation de la société (des deux côtés).
- Cependant, nul changement n’est possible sans acteurs pour pouvoir l’opérer, à savoir sans artistes et sans intellectuels. Les stratégies de coopération culturelle doivent ménager un espace et un soutien à l’art contemporain tout en favorisant la liberté de réflexion, l’indépendance et une audacieuse provocation. Le soutien aux arts contribue à la construction durable d’un patrimoine pour l’avenir.

3. Un investissement dans la culture au lieu de « subventions »

- Investir dans les personnes individuelles, aussi difficile que cela puisse paraître dans les actuelles procédures administratives de l'UE ; travailler dans le cadre de partenariats privé-public pour accomplir cet objectif et trouver des moyens pour surmonter les obstacles à la mobilité (questions des visas);
- Investir dans les structures : importance du développement de capacités aux niveaux local, national et régional, public et privé (ONG) ;
- Investir dans le développement démocratique des politiques culturelles et collaborer avec les experts locaux.

4. Facteur temps :

- Subvenir immédiatement aux besoins à court terme: assurer des investissements pour de petits projets, à travers par exemple des fonds culturels incitatifs, jusqu'à ce que des activités à long terme portent leurs fruits. Utiliser à cette fin des canaux non conventionnels ;
- Besoins à long terme : créer des stratégies pragmatiques, cohésives et de longue durée pour des perspectives plus larges ; inclure les délégations de l'UE ; inclure la culture dans les plans d'action de la PEV pour les pays de cette région ; assurer des moyens pour soutenir les approches régionales (par exemple dans le Caucase) et exploiter les programmes déjà existants pour la culture.
- Investir dans des projets intersectoriels fondés sur la culture (les valeurs de la culture) et des principes de cofinancement (par exemple pour l'Ukraine).

IV. Atelier : Au carrefour des politiques culturelles : les Balkans occidentaux

1. En raison du retrait massif des fonds internationaux des Balkans occidentaux à la fin des années 90 (à la fin de la première phase de « transition »), les initiatives culturelles indépendantes étaient très peu soutenues. Il est essentiel pour le futur développement de ces initiatives d'obtenir un soutien continu de la part des structures de financement de l'UE (renforçant la position de ces pays dans leur processus d'adhésion).
2. Les futurs schémas de financement doivent prévoir le soutien nécessaire à l'établissement et/ou au renforcement de plateformes collaboratives et participatives ainsi que des réseaux entre les producteurs culturels dans les pays des Balkans occidentaux, y compris des initiatives émanant des travailleurs culturels en vue d'établir des stratégies culturelles participatives aux niveaux local, national, régional, européen et international.
3. Le programme de l'UE pour la culture (Programme Culture 2007 – 2013) doit encourager des projets communs entre les producteurs/opérateurs culturels des États membres de l'UE et des pays des Balkans occidentaux.* En outre, soit les schémas de financement existants de l'UE, soit un nouvel instrument de financement doivent / doit assurer une base matérielle pour renforcer la coopération entre les pays des Balkans occidentaux (notamment des projets collaboratifs ayant une orientation internationale, des projets/programmes rétablissant les liens rompus entre les artistes et les travailleurs/opérateurs culturels de différentes origines ethniques et de différents milieux nationaux, etc.).

4. Enfin, et surtout, la culture peut également jouer un rôle important dans les relations de l'UE avec les pays des Balkans occidentaux en promouvant des projets de recherches dans le domaine des politiques culturelles, aux niveaux local et régional, ainsi qu'en encourageant davantage le développement du niveau d'expertise.

* Le programme Culture de l'UE soutient également la coopération avec les pays tiers. Dans le cadre du Programme Culture actuel (2007-2013), un ou plusieurs pays cible(s) est (sont) choisi(s) chaque année pour ce programme spécifique (l'Inde et la Chine en 2007, le Brésil en 2008). Le précédent programme, Culture 2000 (2000-2006), facilitait le soutien de tout pays tiers sélectionné par le demandeur. Une telle limitation des pays tiers éligibles dans le cadre de chaque appel annuel a également affecté la coopération culturelle entre les pays des Balkans occidentaux qui ne participent pas aux Programme Culture (Monténégro, Bosnie-Herzégovine, Kosovo) et les États membres de l'UE ainsi que les autres participants du programme.

V. Atelier : Quand ? Maintenant !

La scène culturelle et artistique dans cette région est d'habitude financée – essentiellement par des fonds internationaux – avec pour objectif de se confronter avec son passé, de développer des programmes de réconciliation, de résolution de conflits, de surmonter les traumatismes, etc. Malgré les avantages de cette approche, elle présente également des inconvénients : de cette manière, on reste prisonnier du passé, perdant de vue un avenir individuel et commun. Paradoxalement, cette mémoire continuelle, ce retour sur le passé et sa

réinterprétation sont le fondement même des discours épistémologiques et idéologiques de la région. Si nous envisageons de changer la situation, une modification radicale de cette perspective est essentielle. Loin de la logique des fondations philanthropiques, le besoin de prendre en charge son avenir semble être prioritaire pour la majorité de la population de la région, particulièrement pour la plus jeune génération, celle des années 2000. Quand je dis vivre avec l'avenir, je pense à le projeter, le prédire ou l'imaginer. Le projeter si l'on est autorisé à le faire et si on a un certain contrôle sur l'avenir. Si ce n'est pas le cas, et si l'on n'approuve pas l'idée d'enclorre l'avenir dans sa projection, on peut essayer de le prédire, de supposer et de révéler les liens entre les causes qui existent dans nos présents et leurs futurs effets. Tout aussi peu fiable que cela soit, d'autant plus si l'on travaille dans le domaine culturel ou artistique, on peut l'imaginer, oser signaler les potentialités du présent qui pourraient être actualisées dans l'avenir. Par exemple, dans 10 ans. Et c'est ce que nous avons fait hier.

En imaginant collectivement, nous découvrons les nombreuses potentialités des scènes culturelles et artistiques indépendantes actuelles que nous aimerions promouvoir.

- La conjoncture de la région n'est pas unique ; au contraire, nous partageons des similitudes significatives. Par ailleurs, il y a une certaine répliquabilité des expériences issues des similitudes de nos conjonctures sociales respectives. Pour cette raison, les pays de la région poursuivront leurs efforts pour mener des échanges avec l'UE ; les échanges avec les pays avec lesquels ils partagent un même contexte social postsocialiste ou post-yougoslave sont, toutefois, plus clairement nécessaires.

- Nous devons créer des structures d'échange Est-Est à deux niveaux. Nous devons reconsidérer l'influence des fonds du Nord et du Nord-Ouest sur les échanges Est-Est. En outre, nous devons exhorter les gouvernements de la région à financer des échanges et des activités dans cette même région.
- S'il y a un passé que nous sommes disposés à léguer à l'avenir, c'est le passé de la société socialiste dont l'héritage n'a jamais été sérieusement reconsidéré. Il est à l'origine et a fait l'expérience de nombreux concepts qui gagnent actuellement en importance dans le domaine culturel en Europe : « autogestion », démocratie directe, participation, plan quinquennal, travail associé ainsi que différents types d' « auto-organisations ». Il ne s'agit donc pas d'un retour sur le passé mais plutôt d'un souvenir de l'avenir.
- La perception de la région se transformera : d'une région souffrant toujours de retard elle deviendra une région contribuant efficacement à la pluralité du nouveau contexte européen.
- La scène culturelle et artistique indépendante a, au moins dans les 15 dernières années, démontré qu'elle était « avancée » par rapport à la culture institutionnelle. La culture indépendante est apte, structurellement, à refléter de manière critique et à contester les changements sociaux; à l'opposé, les institutions sont incapables de refléter et de répondre aux changements rapides de la société contemporaine. Cette caractéristique est flagrante au niveau de l'éducation et de la production de connaissances, du discours théorique et critique, des conditions de travail et de distribution. Pour cette raison, il est salutaire pour toute la société de préserver l'indépendance de la scène culturelle/artistique indépendante, de la soutenir et de la développer.

La mise en œuvre de son rôle social exige de prendre deux mesures :

- D'abord, les décideurs politiques culturels locaux doivent reconnaître l'importance, le statut, la fonction et les avantages qu'ils peuvent tirer des pratiques culturelles/artistiques. Deuxièmement, il faut créer des structures stables pour favoriser l'échange de connaissances et la production indépendante des scènes régionales, en ne se limitant pas aux initiatives basées sur des projets.
- Pour terminer notre message, il faut mentionner ce qui est nécessaire pour la mise en œuvre de ces objectifs:
 - Faciliter l'accès aux fonds de l'UE ;
 - Favoriser la mobilité, surtout en Europe, des acteurs culturels de la région;
 - Influencer sur les politiques culturelles dans les pays respectifs ;
 - Favoriser la participation des acteurs de la région dans les processus européens de décision ;
 - Être sollicités par les fondations européennes et internationales sur ce qui devrait être accompli dans la région.

De nombreuses tentatives ont montré que l'art ne résolvait pas les problèmes sociaux. Il peut attirer l'attention sur certains problèmes, nous les remémorer, susciter des discussions, des analyses, etc., mais il ne peut pas en être la solution. Ce que l'art peut faire dans les cas les plus élaborés, comme ceux de la pratique artistique contemporaine indépendante, est d'examiner l'avenir. Il peut le faire pour lui-même ou par égard à une société projetée, améliorée et éventuellement meilleure. Quoi qu'il en soit, il continuera à interroger l'avenir. Précisément pour cela, ses acteurs devraient être

considérés comme des partenaires compétents dans les processus de négociation entre l'UE et la région.

VI. Atelier : Diaspora intellectuelle des Balkans occidentaux

La fin de la guerre froide a coïncidé avec la désintégration violente de la Yougoslavie qui a donné naissance, en Europe occidentale et aux États-Unis, à de nouvelles diasporas issues du Sud-Est de l'Europe. Parmi ceux qui sont partis, il y avait beaucoup de jeunes et beaucoup de personnes éduquées. Quelques-unes ont poursuivi leur formation universitaire dans leurs pays d'accueil. Dans une certaine mesure, un certain parallèle peut être fait avec les années 1930, époque à laquelle un grand nombre d'intellectuels a fui l'Europe centrale, alors gouvernée par les nazis.

Beaucoup de ceux qui sont partis ont gardé des intérêts et des liens avec la région pendant leurs études dans les universités d'Europe occidentale et des États-Unis. Aujourd'hui, un grand nombre d'anthropologues, d'historiens et de sociologues issu de leurs rangs est engagé dans les sciences sociales et les humanités. Associant une perspective extérieure et les connaissances du dynamisme régional et culturel de l'intérieur, leurs analyses pénétrantes sont souvent remarquables. En outre, ces spécialistes sont éminemment disposés à fédérer les spécialistes régionaux et occidentaux et les décideurs politiques et à contribuer à une meilleure compréhension de la région à l'étranger.

Les participants à l'atelier sont persuadés qu'il faut donner à ces spécialistes l'occasion de s'engager dans la région par l'intermédiaire d'un soutien institutionnel local.

Ils recommandent de fonder une PLATEFORME académique indépendante pour le Sud-Est de l'Europe: un réseau pour tisser des liens avec la « diaspora » universitaire du Sud-Est européen. Il faut donner à cette diaspora implantée en Europe occidentale et aux États-Unis l'occasion de s'engager dans la région par l'intermédiaire d'un soutien institutionnel local. Conçue comme plateforme réduite et flexible, et non comme un réseau institutionnel, cette initiative envisage de mettre en œuvre, entre autres, des forums de discussions, des formations, des expertises et une future coopération entre les spécialistes de l'UE et de l'Amérique du Nord.